

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

COMITE SYNDICAL REUNION DU 12 MARS 2025 RAPPORT N ° 5

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ET BUDGET PRIMITIF 2025

Lors de notre réunion du 19 février dernier consacrée notamment au débat d'orientation budgétaire pour 2025, nous avons décidé :

- sur le principe, de donner une suite favorable à la demande du Département de voir sa contribution au budget de l'établissement diminuer pour qu'elle n'excède pas 144 800 € ;
- pour les modalités pratiques :
 - ✓ de calculer les contributions des membres sur la base d'un montant cumulé de ces contributions égal à celui de 2024 soit 605 000 € (cf. tableau page suivante) ;
 - ✓ de plafonner ensuite la contribution du Département, au montant de 144 800 € une fois toutes contributions calculées de manière classique ;
 - ✓ de recalculer le montant cumulé des contributions une fois ce plafond appliqué.

L'application de ces modalités pratiques nous amène à diminuer la contribution du Département de 26 385,80 € et d'arrêter le cumul des contributions des membres qui figurera au budget au montant de 578 614,00 €.

Construit sur ce montant cumulé des contributions des membres de 578 614,00 €, le projet de budget primitif qui vous est présenté permet :

- de couvrir les charges de fonctionnement récurrentes ;
- de poursuivre les opérations engagées les années précédentes ;
- d'engager la mise en œuvre d'une partie des actions figurant au projet de programme 2025 dont nous avons validé le contenu lors de notre réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Pour mémoire, dans la mesure où nombre des actions figurant dans ce projet de programme 2025 sont susceptibles de bénéficier de subventions, et que des notifications de subventions pour des actions engagées en 2024 sont encore attendues, des recettes nouvelles à inscrire au budget en cours d'exercice nous permettront d'engager plus avant ce programme.

Membre	Taux de participation en %	Montant théorique contributions 2025 pour cumul à 605 000 €
Bordeaux Métropole	28,30	171 185,80 €
Cabanac et Villagrains	0,16	951,82 €
SIAO de Carbon Blanc	5,64	34 092,02 €
SIAE AR.PO.CA.BE.	0,51	3 108,27 €
SIAEPA de Bonnetan	2,38	14 399,43 €
SIAEP de Saint- Selve	0,43	2 605,83 €
SIAEP de la Brède	0,94	5 667,60 €
SIAEP des Côteaux de l'Estuaire	1,32	7 967,64 €
Sainte Hélène	0,16	960,57 €
Saucats	0,19	1 150,63 €
Brach	0,04	259,66 €
SIAEP de Castelnau Médoc	0,83	5 008,04 €
SPEP de la Pointe de Grave	0,61	3 709,70 €
Cestas	1,29	7 815,47 €
Haux	0,05	299,80 €
Libourne (CALI)	2,20	13 290,66 €
SIAEPA de Targon	0,32	1 914,59 €
SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais	3,75	22 694,65 €
SIAEPA du Blayais	2,84	17 182,16 €
SIEPA du Nord Libournais	1,11	6 687,61 €
SIEA du Sud Bazadais (SE du Grand Bazadais)	0,24	1 456,76 €
S. Castets en Dordogne (SIVOM Castets, Langonnais et Sauternais)	1,43	8 623,76 €
SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne	1,10	6 684,70 €
SIAEPA région de Caudrot	0,37	2 208,45 €
Le Porge	0,26	1 570,48 €
CDC Val de l'Eyre	1,54	9 314,23 €
SIAE Barsac-Preignac-Toulence	0,40	2 422,58 €
COBAN	6,70	40 563,41 €
SIVOM Entre-Deux-Mers	0,59	3 567,37 €
SIAEPA Arveyres	2,14	12 954,16 €
SIEA des Portes de l'Entre deux Mers	1,58	9 535,49 €
SIE de Léognan Cadaujac	1,27	7 711,74 €
SIAEA de Saint Jean d'Illac et Martignas sur Jalles	1,03	6 248,92 €
Département de la Gironde	28,30	144 800,00 €
	Total	578 614,00 €

Montants théoriques des contributions sur la base d'un montant cumulé des contributions de 605 000 € et réduction de la contribution du Département

Le budget 2025 qui suit est donc construit la sur la base d'un cumul des contributions des membres du SMEGREG de 578 614,00 €.

Par ailleurs, l'exécution du budget 2024 fait apparaître un excédent global de clôture de 719 078,03 €, un résultat qui est repris dans le cadre de ce projet de budget primitif.

Ceci étant précisé, le projet de budget primitif 2025 soumis à votre approbation s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 611 281 € et peut se résumer comme suit.

DEPENSES	1 611 281 €
Dépenses de fonctionnement	1 566 142 €
Dépenses réelles :	1 554 607 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 154 602 €
<i>(dont études et recherches : 764 157 €)</i>	
Chapitre 012 - Charges de personnel	400 000 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion	5 €
Chapitre 66 - Charges financières	0 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0 €
Dépenses d'ordre :	11 535 €
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements	11 535 €
Dépenses d'investissement	45 139 €
Dépenses réelles :	45 139 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	45 139 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0 €
Chapitre 27 - Prêts et immobilisations financières	0 €
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0 €
Dépenses d'ordre :	0 €
RECETTES	1 611 281 €
Recettes de fonctionnement	1 566 142 €
Recettes réelles :	1 566 142 €
Chapitre 002 - Excédent fonctionnement reporté	686 308,91 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	5 500,09 €
Chapitre 70 - Produits des services	0 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	873 833 €
Région Nouvelle-Aquitaine	0 €
Département de la Gironde	144 800,00 €
Bordeaux Métropole	171 185,80 €
Autres groupements collectivités	236 329,11 €
Participations communes	26 299,09 €
Budget communautaire et fonds structurels	0 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	295 219 €
Autres participations	0 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	500 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 €
Recettes d'ordre :	0 €
Recettes d'investissement	45 139 €
Recettes réelles :	33 604 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	32 769,12 €
Chapitre 10 - Dotations	834,88 €
Recettes d'ordre :	11 535 €
Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations	11 535 €

Figurent enfin dans le tableau qui suit les contributions qui seront effectivement appelées si notre budget primitif est adopté en l'état.

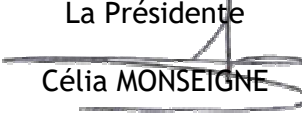
Membre	Montant contribution 2025
Bordeaux Métropole	171 185,80 €
Cabanac et Villagrains	951,82 €
SIAO de Carbon Blanc	34 092,02 €
SIAE AR.PO.CA.BE.	3 108,27 €
SIAEPA de Bonnetan	14 399,43 €
SIAEP de Saint- Selve	2 605,83 €
SIAEP de la Brède	5 667,60 €
SIAEP des Côteaux de l'Estuaire	7 967,64 €
Sainte Hélène	960,57 €
Saucats	1 150,63 €
Brach	259,66 €
SIAEP de Castelnau Médoc	5 008,04 €
SPEP de la Pointe de Grave	3 709,70 €
Cestas	7 815,47 €
Haux	299,80 €
Libourne (CALI)	13 290,66 €
SIAEPA de Targon	1 914,59 €
SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais	22 694,65 €
SIAEPA du Blayais	17 182,16 €
SIEPA du Nord Libournais	6 687,61 €
SIEA du Sud Bazadais (SE du Grand Bazadais)	1 456,76 €
S. Castets en Dordogne (SIVOM Castets, Langonnais et Sauternais)	8 623,76 €
SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne	6 684,70 €
SIAEPA région de Caudrot	2 208,45 €
Le Porge	1 570,48 €
CDC Val de l'Eyre	9 314,23 €
SIAE Barsac-Preignac-Toulence	2 422,58 €
COBAN	40 563,41 €
SIVOM Entre-Deux-Mers	3 567,37 €
SIAEPA Arveyres	12 954,16 €
SIEA des Portes de l'Entre deux Mers	9 535,49 €
SIE de Léognan Cadaujac	7 711,74 €
SIAEA de Saint Jean d'Ilac et Martignas sur Jalle	6 248,92 €
Département de la Gironde	144 800,00 €
Total	578 614,00 €

Montants des contributions au budget 2025 (montant cumulé des contributions de 578 614,00 €)

Le budget construit sur ces hypothèses vous sera présenté plus en détail en séance et je vous demanderai de bien vouloir :

- adopter les principes d'un vote par chapitre de ce budget primitif ;
- adopter le projet de budget qui vous a été présenté ;
- arrêter les montants des contributions des membres ;
- m'autoriser à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- m'autoriser à solliciter les aides financières des partenaires potentiels, principalement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Je vous laisse le soin de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

 Célia MONSEIGNE